

L'ajournement

unités métriques. Il s'agit là d'une exigence administrative imposée par la loi nationale sur l'habitation.

Le comité sectoriel—de la construction, 5.01—un comité bénévole composé de représentants bénévoles de l'industrie de la construction, et notamment de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain et de l'Association canadienne de la construction, a approuvé un programme de conversion doté d'un échéancier afin d'aider l'industrie à s'y convertir de façon aussi rapide et économique que possible.

Il existe des producteurs de panneaux de contre-plaqué de dimensions métriques et l'industrie du bois a établi son aptitude à produire les panneaux de contre-plaqué requis de dimensions métriques.

Quant à l'évolution de la situation aux États-Unis, l'American National Metric Council a coordonné, planifié et établi des échéanciers depuis 1973. Maintenant qu'il y a aux États-Unis un organisme de conversion au système métrique en activité, un élan nouveau a été imprimé aux programmes de conversion au système métrique déjà en existence grâce aux comités sectoriels bénévoles de l'American National Metric Council.

L'industrie automobile, secteur qui représente 27 p. 100 de toutes nos exportations vers les États-Unis, est un bon exemple du succès du programme de métrisation aux États-Unis. La rapidité avec laquelle les fabricants d'automobiles américains se convertissent au système métrique témoigne du succès d'un programme axé sur l'effort volontaire. Le Congrès incite fortement l'office de métrisation à encourager ce programme.

Depuis les tout débuts, notre programme de métrisation a été mené conjointement avec les comités sectoriels américains. Au cours des derniers jours seulement, six parlementaires américains, membres de comités, notamment un directeur de l'ANMC et des représentants de l'office de métrisation des États-Unis, ont rencontré leurs homologues des secteurs industriels à Ottawa.

Publié en 1970, le Livre blanc sur la conversion au système métrique au Canada, qui réclamait la création de la Commission du système métrique, avait reçu l'appui des chefs de tous les partis à la Chambre. Un décret du conseil, intitulé décret sur la Commission du système métrique de juin 1971, créait la Commission du système métrique en lui donnant pour mandat de susciter la participation volontaire de tous les secteurs de l'économie canadienne.

En 1975-1976, nous avons tenu un débat sur le calendrier projeté pour la conversion au système métrique ainsi que des séances de comité auxquelles des représentants de l'industrie, de la main-d'œuvre et des consommateurs ont exposé leurs points de vue. Le rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques recommandait à l'unanimité que la Chambre envisage l'opportunité d'adopter ce calendrier et, en outre, que des mesures législatives soient adoptées pour faciliter le processus de conversion.

La première mesure, la loi de 1976 modifiant le droit législatif (conversion au système métrique), chapitre 55, a été débattue à la Chambre et au Sénat et a reçu la sanction royale le 5 août 1977. La deuxième mesure modifiant le droit statutaire (conversion au système métrique), le bill S-10, a été adoptée au Sénat et a été lue pour la première fois à la Chambre, le 15 décembre 1978.

[M. Maine.]

Ces mesures législatives appuient les 102 comités sectoriels, composés de plus de 2,000 bénévoles, qui mettent actuellement au point des programmes et des calendriers pour la conversion au système métrique dans leurs propres secteurs de l'économie.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—LE SERVICE DE TÉLÉVISION DANS LE SUD-EST DU MANITOBA

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, le 26 janvier, j'ai posé une question au secrétaire d'État (M. Roberts) au sujet de l'implantation du réseau anglais de Radio-Canada dans le sud-est du Manitoba. C'est la troisième fois que je profite du débat d'ajournement pour porter cette question à l'attention du gouvernement. Je me demandais quel était le meilleur moyen de faire comprendre le message au gouvernement, vu qu'il n'a pas tenu ses promesses à ce sujet. J'ai l'intention d'énumérer encore une fois toutes les promesses du gouvernement à cet égard, dans l'espoir qu'il tiendra au moins celle-là et qu'elle ne restera pas lettre morte comme toutes ses autres promesses.

En 1975, une pétition signée par 346 personnes de la région du sud-est du Manitoba demandait au président de Radio-Canada, M. Laurent Picard, d'implanter dans la région le réseau anglais de Radio-Canada. En réponse à cette pétition que je lui ai fait parvenir, la société Radio-Canada a dit ce qui suit, et je cite une lettre du 21 mai signée par Dennis Townsend, directeur des services parlementaires:

● (2215)

Selon le Plan accéléré de rayonnement, on compte installer un émetteur UHF de 50 watts équipé d'une antenne de 300 pieds à Sprague, Manitoba, en prévoyant qu'une demande pour l'obtenir soit présentée au CRTC en 1978. Cet émetteur assurera le service de télévision en langue anglaise de Radio-Canada.

J'ai fait valoir en 1975 que l'année 1978 était trop éloignée. Après avoir protesté, je m'imaginai recevoir une réponse favorable. Le 14 août 1975, l'agent de liaison de Radio-Canada m'a écrit ce qui suit:

Il faut aussi tenir compte du fait que nous sommes presque au milieu du plan quinquennal. Comme il faut environ deux ans pour préparer nos documents pour présenter notre demande au CRTC et pour mettre le service en exploitation, il nous est maintenant très difficile de modifier l'une des dates fixées.

Cette lettre a été écrite en 1975 et elle faisait allusion à la date fixée de 1978. L'espoir vit toujours dans le cœur de l'homme et j'ai continué à travailler. L'année 1978 est arrivée et j'ai pensé que le moment était venu de me mettre en rapport avec le gouvernement encore une fois pour voir s'il était prêt à agir. J'ai écrit encore une fois au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et j'ai reçu la réponse suivante de M. Dennis Townsend:

Selon le critère suivant et ceux qu'Anne Richens de ce bureau nous a soumis dans la lettre qu'elle nous a adressée au mois d'août 1975, Sprague fait partie du groupe prioritaire 100 du Plan accéléré de rayonnement, et nous comptons présenter une demande au CRTC cet été pour obtenir la permission d'installer l'émetteur de Sprague.

La lettre de M. Townsend était datée du 8 février 1978. J'espérais vivement en arriver à quelque chose parce que Radio-Canada répétait en 1978 ce qu'elle avait dit en 1975. Ensuite, j'ai pensé avoir reçu la véritable réponse dans une lettre du secrétaire d'État (M. Roberts) datée du 2 mars 1978 qui disait ce qui suit:

J'ai bien noté que vous aviez adressé un exemplaire de votre lettre à M. Townsend, et vous aurez sans doute reçu sa réponse du 8 février, vous informant que la Société Radio-Canada a en effet l'intention de demander au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes la permission d'installer cet été un émetteur de télévision à Sprague, au Manitoba.